

0451245J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE ERNEST BILDSTEIN
112 CHEMIN DE LA FONTAINE
45503 GIEN CEDEX
Tel : 0238270190

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : TARIFS SERVICE HEBERGEMENT

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2015
Réuni le : 26/11/2015
Sous la présidence de : Ronan Kervella
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote les différents tarifs 2016 pour le service hébergement
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Taux de reversement au service ALO = 11.47% - remise d'ordre = 2.64 %
Découpage des trimestres de l'année 2016
janvier-mars = 141.90 € : avril-juillet = 145.20 € : septembre-décembre = 174.90 €

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

PROJET DE BUDGET 2016

**Rappel des effectifs élèves
au 1^{er} octobre 2015**

<i>Année scolaire</i>	<i>DEMI-PENSIONNAIRES</i>	<i>EXTERNES</i>	<i>TOTAL</i>
<i>2013/2014</i>	<i>231</i>	<i>146</i>	<i>377</i>
<i>2014/2015</i>	<i>251</i>	<i>147</i>	<i>398</i>
<i>2015/2016</i>	<i>251</i>	<i>152</i>	<i>403</i>
<i>Prévisions</i>	<i>240</i>	<i>Base calcul crédit nourriture</i>	

Situation estimée du fonds de roulement au 1 novembre 2015

<i>Fonds de roulement au 31/12/2014</i>	<i>74 915.94 €</i>
<i>Prélèvement autorisé au budget 2015</i>	<i><u>1 895.42 €</u></i>
<i>TOTAL...</i>	<i>73 020.52 €</i>

<i>Réserves disponibles Service Général....</i>	<i>48 828.98 €</i>
<i>Réserves disponibles S.R.H...</i>	<i>14 672.60 €</i>
<i>Provisions...</i>	<i>5 720.55 €</i>
<i>Stock de denrées au 31/12/2014...</i>	<i>3 798.39 €</i>

AXE BUDGETAIRE PEDAGOGIQUE

Le Collège doit maintenir une politique pédagogique dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint (forte baisse de la dotation générale de fonctionnement et baisse de la subvention d'équipement).

Malgré cette baisse, tout a été mis en œuvre pour répondre aux besoins pédagogiques afin que le budget reste un outil au service des élèves.

Un prélèvement sur le fonds de réserve est donc nécessaire pour garantir à minima la réalisation du projet d'établissement, particulièrement les axes suivants :

Axe n°1 : une orientation choisie et ambitieuse pour chaque élève

Axe n°5 : construction d'un parcours culturel pour chaque élève

BUDGET 2016

* * * *

CRITERES D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

** **

RAPPEL ANNEE 2015

- Dépenses de viabilisation 2013 - GAZ 30 552 €
- 57€ par élève X 398 22 686 €

Subvention principale 2015 = 53 238 €

ANNEE 2016

- **Part viabilisation 10 244 €**
Consommation d'eau de l'établissement + électricité et gaz des logements de fonction (Réf. :COFI2014)

- **39 € par élève X 403 15 717 €**

Diminution de 20 € par élève : 7 € pour reprise de la téléphonie + 1 € de maintenance téléphonique et de 12 € pour le marché des photocopieurs – alors que ces dépenses étaient déjà prises en charge sur l'année antérieure. La subvention sortie pédagogique qui était de 2.20 € par élève est ramenée à 2.00 € et est incluse dans la dotation globale.

Diminution de 33.29 % par rapport au budget 2015.

Déduction de 6 404.99 € faite au titre du financement du gaz d'octobre à décembre 2014.

Subvention principale 2016 = 19 556.01 €

- Le département prend en charge directe :

- Les contrats de maintenance du bâti.
- Le marché du parc des photocopieurs.
- L'assurance des voitures dans son propre parc automobile.
- La fourniture de gaz et d'électricité hors logements de fonction.
- La téléphonie.

L'aide au petit équipement attribuée pour l'acquisition du mobilier et matériel pédagogique passe à 15 € par élève contre 25 € en 2015 et 30 € en 2011.

Montant de l'aide

2011 = 11 670€ / 2015 = 9 950 € / 2016 = 7 254 €

RESTAURATION SCOLAIRE

Tarif de demi-pension pour l'année 2016 : 462.00 € (forfait annuel) pas d'augmentation

Le découpage des trimestres sera le suivant

Janvier-mars = 141.90 € : avril-juillet = 145.20 € : septembre-décembre = 174.90 €

Reversement à la collectivité pour charges de personnel = 20 %

Reversement service général : (53 €/462 € par DP) = 11.47 %

La remise d'ordre est calculée sur la base de 462€/140j = 3.30€-20% (contributions aux charges générales) 2.64€ (Même montant qu'en 2015)

Les ressources spécifiques et crédits d'état, qui représentent des recettes et des dépenses prévisibles sur l'ensemble des chapitres sont basés sur les ouvertures réalisées sur l'année 2015.
